



Le Bois International | L'officiel du bois Scierie, exploitation forestière | N° 5

Samedi 1^{er} février 2014 - 85^e année

Sommaire

03 FEV. 2014

S'informer

Le zoom de la rédaction

Commerce extérieur /

Un rapport à venir sur les exportations et les importations de bois. p. 4

Lignes express p. 5

Agenda p. 6

L'actualité en régions p. 7

Pyrénées – Roussillon / Matinale sur le bois en façade

Rhône-Alpes / Inscriptions aux 9^{es} Lauriers de la construction bois

Bourgogne / 800 visiteurs à la quatrième édition

du Forum des métiers de la filière forêt-bois

Normandie / Atelier d'information sur l'isolation thermique par l'extérieur en bois

Gros plan

Bourgogne / Pôle bois-énergie de Decize : vers une mise en service en juin 2016. . . p. 9

Formation

Arts et Métiers Cluny / Visites alpines pour futurs Gadzarts p.11

Comprendre

Entreprises

Scierie / Mutelet refait sa mécanisation et prépare son avenir p. 13

Cercueils / Scierie OGF :

intégrée dans un process de fabrication optimisé et sécurisé p. 16

S'équiper

Matériels et techniques

Coupeur-fendeur /

Hausse de capacité pour une ligne de production de bois bûches p. 19

Gérer

Les marchés

Revêtements de sol /

Stratifiés : les ventes progressent mais le marché européen se détériore p. 21

Le Journal des annonces du bois p. 23

Renseignements commerciaux p. 31



Franc-parler

Origine France garantie

Lancé officiellement en mai 2011 à l'initiative de l'association Pro France, le label Origine France garantie (OFG) est encore peu utilisé par les entreprises de la filière forêt-bois française. 2014 pourrait marquer un tournant avec l'entrée en scène de l'institut technologique FCBA, désigné pour auditer et labelliser les candidats.

OFG pose deux conditions incontournables : le produit doit "prendre ses caractéristiques essentielles" en France et générer sur le territoire une valeur ajoutée comprise entre 50 et 100%. Une règle simple, mais aussi très exigeante. Pour apposer l'étiquette OFG, un fabricant de meuble ne peut pas se contenter d'usiner où d'assembler sur le territoire national. Il doit aussi prouver qu'il utilise majoritairement du bois massif français ou des panneaux d'origine France.

Les utilisateurs de bois français sont pour l'heure les mieux représentés dans le catalogue OFG. Lorsqu'un ébéniste traditionnel ou un fabricant de manches d'outil s'approvisionne majoritairement en chêne ou hêtre de France, la démarche n'est pas très compliquée. Elle l'est plus lorsque les fournisseurs ne peuvent garantir l'origine des bois. Sur le modèle de PEFC, OFG suppose donc de mettre en place une chaîne de traçabilité depuis la scierie jusqu'au consommateur final.

Ce dernier a le pouvoir de faire accélérer le mouvement en exigeant de plus en plus de "made in France". Rien n'empêche aussi les entreprises de prendre les devants en s'engageant spontanément dans la démarche de labellisation. D'après FCBA, les fabricants de parquet, mais aussi d'importants fournisseurs de bois de construction, y sont résolus.